



OBJET DECISION D'APPROBATION DU RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE REDRESSEMENT, L'ELARGISSEMENT ET LA FIXATION DE LA LARGEUR SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA ROUTE DU JULLIARD (VC N° 201)

Réf.2011-53- feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Christophe GUI TTON

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élargir et de redresser la voie communale n° 201 dite Route du Julliard. Il précise qu'une enquête publique pour l'élargissement et le redressement de la voirie s'est déroulée du 7 octobre 2011 au 21 octobre 2011.

Il fait lecture du rapport et des conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Il propose que le Conseil municipal décide du redressement et de l'élargissement de la voie communale n° 201 et du transfert, au profit de la commune, de la propriété des parcelles ou parties de parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le parcellaire ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu les articles L 141-6 et R 141-11 du Code de la Voirie Routière relatif à l'emprise du domaine public routier communal ;

Vu l'article L 1311-13 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération 2011-35 du 25 juillet 2011 autorisant le Maire à procéder à une enquête publique en vue de l'élargissement et du redressement de la voie communale n° 201

Vu l'arrêté 2011-36 d'ouverture d'enquête publique en date du 19 septembre 2011 ;

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur ;

Vu le plan parcellaire ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que des travaux de redressement et d'élargissement de la voie communale n° 201 sont à entreprendre de manière à sécuriser leur utilisation.

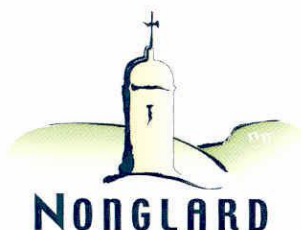
Le commissaire enquêteur a, en date du 10 novembre 2011, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable au redressement et à l'élargissement de ladite voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide le redressement et l'élargissement de la voie communale n° 201.

Décide du transfert, au profit de la commune, de la propriété des parcelles ou parties de parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le plan parcellaire ci-annexé.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriétés desdites parcelles.



OBJET DECISION D'APPROBATION DU RESULTAT DE
L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE REDRESSEMENT,
L'ELARGISSEMENT ET LA FIXATION DE LA LARGEUR SUR
TOUTE LA LONGUEUR DE LA ROUTE DU JULLIARD (VC N°
201)

Réf.2011-53 - feuillet 2/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 21/11/2011

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 28 novembre 2011

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 29 novembre 2011